



LES REPRESENTANTS CGT AU CHSCT

Arnaud CHASSAING Titulaire (DRFIP)
Bernard MOURGUES Titulaire (DOUANES)
Axel ESCOT Titulaire (DRFIP)
Laurent GADAL Expert (DRFIP)

Hubert GALLAND Suppléant (DIRCOFI)
Christophe LARROUDE Suppléant (Douanes)
Frederic MANCINI Suppléant (Douanes)
Cécile BAILHET Experte (Douanes)

cgt.drifip33@dgfip.finances.gouv.fr
bernard.mourgues@douane.finances.gouv.fr
cgt.dircofi-sudouest@dgfip.finances.gouv.fr

COMPTE RENDU CHSCT DU 21 MARS 2017 :

Le Président, tel M. Jourdain, consulte sans le savoir... sauf le médecin de prévention, un comble !

Une séance plénière très longue, d'une dizaine d'heures avec de nombreux points à l'ordre du jour. Une grosse partie de la matinée a été consacrée aux premières démarches d'une éventuelle enquête du CHSCT suite à un grave événement qui a eu lieu à la Cité Administrative. Une déclaration liminaire commune CGT-Solidaires a d'ailleurs été lue en ce sens avant d'aborder les différents points de l'ordre du jour (PJ en fin de compte rendu).

POINT 1 : Validation du procès verbal du 18 janvier 2017 :

PV approuvés par l'ensemble des O.S, sous réserve de deux modifications, le Président a accepté notre demande .

POINT 2 : Conduites à tenir en cas d'événements graves

Ce point central méritait une attention particulière car il a été relevé par la CGT un défaut de traitement flagrant de la circulation de l'information entre les agents et la Direction.

Ainsi, une tentative de suicide a été évitée grâce à l'intervention de plusieurs collègues. Chose qui n'a visiblement pas dérangé la DRFiP, étant donné qu'elle a minimisé cette affaire, allant même jusqu'à mettre en doute la gravité et l'exactitude des faits.

La Direction s'est fiée uniquement aux informations transmises par sa hiérarchie intermédiaire, sans tenir compte du témoignage des agents intervenus lors de l'incident. Un déni pur et simple, il n'y a malheureusement pas d'autres mots...

Cette situation dramatique a permis de faire apparaître plusieurs dysfonctionnements:

- il n'est pas tolérable qu'une personne ayant attenté à sa vie soit renvoyée chez elle par les responsables de la sécurité sans aucune prise en charge
- le CHSCT n'a pas été prévenu, n'a pas pu se réunir en urgence, et n'a pas pu se prononcer sur l'opportunité d'une enquête comme il est sensé le faire, par le biais du vote d'une résolution, lors de chaque événement grave. C'est un manquement grave aux instances qui s'occupent de la santé et sécurité des agents sur leurs lieux de travail. Une procédure bafouée pour laquelle le Président a demandé des excuses.

La CGT a donc demandé :

- une fiche de procédure concernant les actions à mener en cas d'événements graves. Cette demande, faite lors d'un précédent CHSCT a été entendue par l'administration. Ces fiches disponibles sur Ulysse 33, seront envoyées à chaque agent, et devront être affichées dans chaque service.
 - des précisions sur le service au sein duquel notre collègue est en fonction et communication des indicateurs sociaux concernant ce service : nombre d'arrêts de travail, de journées de grève, de demandes de mutations, DUERP, extraits du registre santé et sécurité au Travail pour juger avec les préventeurs de l'opportunité d'une enquête lors de la prochaine séance du CHSCT33.

Le rôle du CHSCT après une tentative de suicide est d'examiner plusieurs points factuels comme les charges de travail collectives et individuelles, ou encore si le service est en difficulté à l'aune de plusieurs indicateurs (suppressions de postes, mutations excessives, etc.). Cela permet de déterminer l'environnement de travail du collègue. Les conclusions de cette enquête sont ensuite débattues en CHSCT pour faire émerger des mesures de prévention.

Nous vous demandons une attention particulière concernant les fiches de procédure qui seront affichées dans les services et envoyées de manière individuelle.

Il s'agit d'un acte de civilité, de solidarité, qui peut sauver des vies lorsque l'on agit comme il faut et au plus vite.

POINT 3 : Examen des registres santé et sécurité au travail (RSST)

Douanes

Bureau du CSRH: un camarade ayant des problèmes de dos souhaitait se voir attribuer une table réglable pour travailler à la fois assis et debout. La Direction nous a indiqué que le modèle des tables du CSRH était justement réglable. Nous attendons le retour après usage du collègue pour voir si ce modèle est convenable.

Problèmes de chauffage CSRH: les agents se plaignent d'un appel d'air froid, venant du couloir donnant sur leurs bureaux. Renseignements pris auprès des agents, les couloirs n'étaient pas chauffés. Nous attendons donc de la Direction qu'elle chauffe désormais les couloirs de ce service.

Site de Bassens : plusieurs plaintes émanent de collègues travaillant près du port de Bordeaux, non loin d'un site industriel classé SEVESO. Ils nous ont parlé de maux de tête, de toux et de nausées. Renseignements pris auprès de la Préfecture, il s'agissait d'une fuite de gaz, le Mercaptan, contenu dans le stock d'une entreprise de transports.

La Direction des Douanes n'a pas jugé opportun d'en informer ses agents car ce gaz est considéré comme peu dangereux. Cependant, après des recherches sur internet, nous nous sommes aperçus que le Mercaptan peut s'avérer très toxique dès qu'il est présent en forte concentration. La CGT a donc exigé que les agents soient mieux informés en cas d'un prochain accident, Nous avons également demandé que soit prévu un protocole de repli ou des mesures de confinement, préparés en collaboration avec des professionnels. La Direction nous a par ailleurs informé qu'elle s'était abonnée à une centrale d'appel qui préviendra en cas de fuite accidentelle dans la zone.

DRFIP

Problèmes de chauffage et d'hygiène à Arcachon: l'audit général sur l'état du chauffage que demandait la CGT a bien été adressée à l'antenne immobilière de Toulouse. Ces derniers devraient passer dans l'ensemble des sites concernés durant l'été. En attendant, des problèmes persistent, notamment sur le site d'Arcachon. Selon la Direction, la mairie étant propriétaire des lieux, il est compliqué de leur faire entendre qu'il faut changer la chaudière, qui paraît vétuste. La CGT a exigé qu'une mise en demeure soit envoyée afin de leur rappeler leurs obligations.

Concernant l'hygiène des sanitaires, aucune réponse n'a été transmise depuis que l'Assistant de Prévention a contacté l'entreprise de nettoyage pour leur signaler les manquements déjà plusieurs fois relevés via les fiches RSST.

Paierie Départementale: une inscription de plus concernant le problème de la moquette à la Paierie Départementale. Des précisions nous ont cependant été fournies : le conseil Général n'est pas propriétaire mais bel et bien locataire du site. La DGFIP est donc sous locataire. Selon le contrat en vigueur, c'est au sous locataire de faire le changement de revêtement de sol, chose que la DRFIP refuse pour l'instant, prétextant un coût onéreux.

La CGT a donc rappelé que l'employeur se devait d'assurer un état d'hygiène convenable à ces agents. Elle a également émis des doutes concernant le coût prohibitif de ces travaux de réfection. La Direction nous a donc indiqué qu'elle faisait actuellement le « forcing » auprès du Conseil Départemental afin que ces derniers fassent les travaux, en échange des « services rendus » de la part de ce service.

Point 4 : Note d'orientation 2017

Après une étude en séance de cette note ministérielle, la CGT a relevé qu'elle préconise l'usage d'études ergonomiques ainsi qu'une consultation bien en amont des membres du CHSCT par les Directions.

Force est de constater que ces démarches ne sont pas appliquées localement !!!!

Point 5 : Réallocation des espaces de travail CDFIP Libourne Wilson – PTGC – PCE Brigade

Suite à de nombreuses interventions de la CGT via différentes commissions et différentes séances plénières, le déménagement de ce service a pu être mieux étudié et mieux organisé. La Direction nous avait tout d'abord fourni des documents succincts, et ne semblait pas disposée à passer beaucoup de temps sur ce sujet.

Notons malheureusement le peu d'implication des autres organisations syndicales pour ce déménagement qui ne semblait pas les intéresser vraiment.

Les plans restant inchangés depuis le CHSCT du 15 février, les remarques formulées du point de vue technique restent les mêmes, à savoir :

- espace alloué au stockage des documents d'arpentage insuffisant au 3ème étage, ainsi que pour le reste de la documentation technique qui sera placée au rez-de-chaussée bas. Au total, il manque toujours 30 mètres linéaires.
- problème concernant la grande salle au rez-de-chaussée bas accueillant 8 bacs à plan, prévus côte à côte et pouvant rendre l'accès à la sortie de secours lointaine.
- les déplacements fréquents entre le 3ème étage et le rez-de-chaussée bas pour exploiter la documentation.

La CGT a donc proposé que les bacs soient repositionnés en faisant deux groupes de quatre situés à chaque extrémité de la pièce pour faciliter l'évacuation en cas d'alerte.

Bien que ces modifications soient faisables, les agents s'inquiètent de l'efficacité à venir du service, alors même que les délais pour vérifier les documents d'arpentage sont extrêmement courts (3 jours à partir de la remontée informatique) et qu'il n'y a qu'1,8 agent à l'accueil.

Autre problème: parking, saturé. Selon la CGT et les agents du site, il serait opportun de démolir certains garages à l'entrée du parking inutilisés. La Direction envisage effectivement cette démolition, sauf 1, qui servirait de box à vélo. De plus, nous avons demandé au Président que la Direction de la DRFIP se rapproche de la Mairie de Libourne, en effet celle-ci a pour projet de faire un parking gratuit de 50 places à proximité.

Nous rappelons également que suite aux différents groupes de travail, CHSCT, rencontres avec les agents, la Direction s'est engagée à ce que les inspecteurs aient chacun leur bureau à partir du 1^{er} septembre 2017, et qu'il soit demandé auprès des agents de la CTC le mobilier dont ils pourraient avoir besoin.

La Direction a décidé en premier lieu de ne pas considérer ces multiples changements dans le quotidien de nos collègues comme un projet significatif, requérant l'avis du CHSCT.

Cependant et vu l'insistance de notre organisation syndicale, les OS ont tout de même pu matérialiser leur avis par un vote. FO a décidé de ne pas se prononcer, alors que la CGT et Solidaires ont émis un avis défavorable à ce projet.

La raison est simple selon nous, malgré nos alertes nombreuses sur certains points restant à résoudre, la Direction a évoqué plusieurs fois un traitement après déménagement et « au fil de l'eau ». Mieux vaut pourtant prévenir que guérir... De plus une perte de certains espaces de stockage nécessaires au bon fonctionnement de leur tâche ainsi que des locaux segmentés se répercutera forcément sur les conditions de travail des agents.

C'est pour toutes ces raisons que la CGT a également demandé l'avis du Médecin de Prévention.

Lorsqu'elle a présenté son projet pour la première fois au CHSCT33, la DRFIP ne nous avait présenté que de maigres plans. A force d'insistance et en rappelant les obligations prévues dans le décret 82-453 et les notes émanant du service général du Ministère, nous avons obtenu et c'est une première : une fiche d'impact et de pouvoir débattre avec notre expert de ce projet, bref quelque chose qui ressemble à une consultation.

Tel M. Jourdain qui découvrait la prose en parlant, le Président découvre les vertus de la consultation en débattant. Cela nous a permis de faire des préconisations et d'obtenir des garanties de la part de la direction.

Un grand manque tout de même : l'avis du médecin qui comme pour le cas du déménagement du Champ de Mars à Mériadeck ne nous a pas été communiqué « en amont » du projet alors que l'article 17 du décret 82-453 prévoit que : *Le médecin de prévention soit obligatoirement consulté sur les projets de construction ou aménagement importants des bâtiments administratifs et de modifications apportées aux équipements.*

Nous avons demandé au médecin de prévention de faire une visite du site.

Point 6: Suivi de la démarche de prévention des RPS au sein du CSRH

Le chef du CSRH a présenté devant le CHSCT l'état d'avancement du plan d'action proposé par le Directeur Interrégional le 4 novembre dernier.

Les agents de ce service ont en effet constaté son application : qu'une nouvelle note interne paraisse et elle y fait immédiatement référence. Nous avons fait remarquer que transférer une charge de travail d'un département à l'autre n'était pas de nature à rassurer les agents.

Nous sommes intervenus point par point pour dénoncer l'autosatisfaction de notre direction :

- la simplification des relais lors des absences des gestionnaires est à l'étude, l'harmonisation de la charge de travail aussi : renvoi au résultat de l'audit externe commandité par la Direction Générale ; à noter que pour nous, il n'est pas souhaitable de regrouper certains portefeuilles par spécificités au risque de se couper de l'organisation de la Trésorerie Générale ou des Directions Interrégionales. Le chef du CSRH prévoit déjà une révision de la chaîne RH dès 2018 avec l'arrêt du logiciel SIGRID au 31/12/17 et le transfert des actes de gestion sur le CSRH. L'audit externe tiendra-t-il seulement compte de cette charge de travail supplémentaire ?

- la simplification du traitement des dossiers, le regroupement des sources d'information, la dématérialisation : à l'étude. Où ? Pour le regroupement des sources un projet est en cours à la DNSCE, pour la dématérialisation le chef du CSRH estime que le dossier doit être conduit au niveau ministériel. Quand ? Pas avant 1 an ou 2, voire plus... beaucoup plus selon nous !

- l'automatisation de l'outil : une réflexion est en cours ! La mission Sirius a pourtant laissé entendre que le logiciel était déjà au maximum de ses possibilités.

- la complexité du travail : un plan de formation initiale et continue est en cours d'élaboration (enfin, au bout de 3 ans) !

- renforcer le collectif : un projet de rapatriement du pôle spécialisé (actuellement rue Bourbon) existe, il consiste en l'aménagement des combles du 1 quai de la douane. À quelle échéance ? L'installation d'un ascenseur a été accordée, pour l'aménagement lui-même, les crédits sont en cours de négociation. Donc à plus tard...

- la reconnaissance du travail : nous ne pensons pas qu'un article dans Douane Infos soit de nature à valoriser réellement le travail des agents. Par contre une reconnaissance pécuniaire de la spécificité de ce service sous forme d'indemnité pérenne est fortement attendue... Et le chef du CSRH renvoie à un groupe de travail sur le régime indemnitaire dont il n'est visiblement pas capable de nous donner la date (1^{er} semestre ?).

- améliorer la participation des agents : le chef du CSRH reconnaît l'implication des gestionnaires dans la formation des nouveaux arrivants, il a personnellement signé des courriers de félicitations. Pour la CGT le compte n'y est pas : aucune compensation en effectif n'est intervenue, les gestionnaires ont pris sur le temps qu'ils consacrent habituellement à faire la paie. La réponse est toujours la même : nous attendons le résultat de l'audit externe !

- aider à gérer le contact avec la détresse : pour la CGT, il y a avant tout un problème d'effectif, pour la direction c'est uniquement un stress dans le pôle spécialisé lié au public (maladies...). Nous dénonçons une déperdition du savoir réglementaire, le pôle spécialisé a certes transféré le calcul des pensions au Service des Retraites de l'État mais pour autant celui-ci ne répond pas aux questionnements des agents. C'est donc le CSRH qui reçoit toutes ces demandes sans forcément avoir les éléments de réponse. Pour mémoire, ce service positionné avant la centralisation à Nevers est passé de 14 à 9 agents au CSRH.

- à la demande de l'assistante de service social de pouvoir joindre le pôle spécialisé, la direction oppose que la correspondante sociale en douane est leur seul interlocuteur et que le CSRH n'a pas vocation à être en rapport avec la sphère sociale.

- clarifier le recours aux contractuels : selon la direction, le recours aux contractuels répond à un besoin pour combler les absences longues de certains gestionnaires (maladies). C'est nouveau, jusque-là on nous parlait de charge de travail ponctuelle ! Nous avons rappelé à l'Administration qu'il existe en Douane des agents Paris-Spécial dont nous pensions que c'était justement l'une des missions ! Nous sommes bien en dehors du cadre légal du recours à des agents contractuels.

Nous mettons toutefois au crédit de l'administration un net progrès dans l'utilisation du logiciel : les gestionnaires n'ont plus la nécessité de se connecter deux fois avant de pouvoir commencer à travailler !

Point 7 : Suite à donner à la demande d'expertise agréée CSRH des Douanes

Suite au refus du Directeur des douanes de donner une suite favorable à la demande d'expertise agréée votée unanimement le 04 novembre dernier concernant le CSRH des douanes, l'inspecteur santé et sécurité a tenté une médiation comme le prévoit le décret 82-452.

Suite à cette médiation et à l'annonce officielle le 20 mars du début d'un audit externe commandé par la direction, s'est posée la question de savoir si les représentants des personnels maintenaient ou pas leur demande d'expertise agréée. En effet, l'inspecteur santé et sécurité au Travail nous a proposé un moratoire sur cette demande d'expertise agréée au motif que l'audit avait débuté et qu'il serait judicieux d'attendre ses conclusions. D'autre part, il est convaincu que l'expertise agréée parviendra aux mêmes résultats que l'audit externe.

La CGT, suivi par les autres OS, a fait valoir les arguments suivants:

- l'audit externe diligenté par l'administration sur toute la sphère RH n'est pas réalisé par un expert agréé par le Ministère du Travail,

- l'auditeur n'a pas présenté au CHSCT33 sa démarche, le cahier des charges de l'audit ni le calendrier de ses interventions alors que suite au groupe de travail du 19/10/2016, il était prévu que les représentants des personnels seraient associés à la démarche,

- les représentants des personnels et les agents ont été mis devant le fait s'agissant des interventions de l'auditeur. En effet, ce n'est que la semaine dernière que les OS ont été mis au courant que l'auditeur se déplacerait les 22 et 23 mars au CSRH et qu'il entendait rencontrer les agents et les OS. Les représentants des personnels ont alors demandé que la rencontre avec les auditeurs soit repoussée au motif que les délais imposés ne nous permettaient pas de préparer cette réunion et que le 23 tombait en même temps qu'une journée d'action. La rencontre avec les OS a été repoussée sine die; en revanche les auditeurs ont maintenu leur rencontre avec une partie des agents le 22 mars. Cette façon de procéder ne nous a pas permis de préparer avec les agents un état des lieux de leurs préoccupations (notamment en ce qui concerne la question essentielle des charges de travail) facteurs des troubles psycho-sociaux mentionnés sur le registre santé et sécurité.

Ces éléments qui nous questionnent sur la transparence de l'audit externe réalisé et sur son impartialité ont conduit les représentants des personnels à maintenir leur demande d'expertise agréée.

A signaler que les représentants des personnels sont toujours dans l'attente des conclusions de la mission SIRHIUS censée améliorer la fiabilisation et l'automatisation de l'outil et de la date du GT au cours duquel sera étudié le régime indemnitaire des agents pourtant prévu au cours du 1er semestre 2017. Il s'agit pourtant d'engagements qui ont découlé du GT du 19/10/2016.

Point 8 : Suite à donner à la demande d'expertise agréée – Projet de regroupement des services de la Direction sur le site de Meriadeck

Là encore, la CGT regrette le peu d'implication des autres OS sur ce sujet fondamental, qui touche des centaines de nos collègues. Une fois de plus, nous nous sommes sentis bien seuls dans une lutte pourtant déjà inégale face à l'Administration.

La séance plénière du 18 janvier avait pourtant permis, sous notre impulsion, un vote unanime d'une demande d'expertise agréée. De nombreux points de désaccord entre la Direction et les Agents persistaient dans les réorganisations passées ou à venir. La CGT s'était donc permise de monter au créneau, en tentant d'instaurer une intersyndicale forte, qui fasse bloc et qui permette de représenter au mieux les doléances de nos collègues.

La Direction a bien évidemment répondu négativement à notre demande d'expertise agréée, jugeant que toutes les conditions étaient réunies pour une installation correcte.

La CGT est restée fidèle à ses principes, et s'est battue jusqu'au bout, en portant les nombreuses remarques qui nous avaient été transmises (cf nos derniers comptes rendus).

Malheureusement, les mois passent, et les bonnes résolutions s'envolent : Solidaires et FO ont jugé que l'Administration avait depuis fourni assez de preuves pour la bonne installation des différents services. Nous avons quant à nous sollicité la médiation de l'Inspecteur Santé et Sécurité (ISST) comme la procédure nous l'autorise.

Nous tenons à signaler que des aménagements infimes ont été apportés au projet initial. Le compte n'y est donc pas. De plus, ne serait-ce que pour les pétitions, les mobilisations et l'énergie déployée par nombre d'agents et nombre de camarades, il n'était pas concevable de s'arrêter là. En effet, des recours administratifs pouvaient encore avoir lieu : conciliation de l'ISST entre Administration et Représentants des personnels, puis saisine éventuelle de l'inspection du travail si aucun terrain d'entente ne pouvait être trouvé.

Malheureusement, la majorité l'emporte, et nos espoirs avec.

Le procès verbal et nos différents comptes rendus témoigneront dans le futur que la CGT peut se regarder sans rougir dans un miroir.

Point 9 : Questions diverses

Groupe de travail immobilier concernant le futur aménagement de la cantine de Mériadeck :

Un autre point extrêmement sensible pour lequel les représentants du personnel n'ont pas été associés.

La CGT a donc fait la demande que soient étudiés sérieusement dans une commission les futurs aménagements, pour lesquels nous avons de multiples interrogations.

La Direction a enfin répondu favorablement à cette demande. Nous avons cependant peur qu'il ne soit déjà trop tard et que le projet soit déjà plié.

Antennes téléphoniques sur le site de Cenon :

Nous avons fait savoir que les agents du centre de Cenon sont inquiets suite à des rajouts d'antennes sur le pylône relais existant, très proche du site (environ 20 mètres). Depuis quelques années, 7 collègues ont eu des problèmes de santé graves. Il est impossible de dire et de pouvoir affirmer aujourd'hui que ces atteintes à la santé des collègues ait un lien avec la proximité de cette antenne relais, mais nous sommes en droit de nous poser la question, même si un rapport datant de 2013 indique des données de mesures dans les normes. Nous avons demandé au Président, s'il y avait eu aussi des mesures faites sur les immeubles aux alentours. La DRFIP se rapprochera de la Maire de Cenon.

Dossier à suivre

Site de Lesparre :

Le permis de construire devrait être déposé fin mars à la Mairie. La Direction table sur une livraison du nouveau bâtiment pour la fin du premier trimestre de 2018.

Site de la Réole :

La CGT a relayé la déception de nos collègues de la Trésorerie de ne pas voir le chef du pôle Pilotage et Ressources leur rendre visite comme il semblait l'avoir annoncé. Cependant, un des chefs du pôle Gestion Publique est en contact fréquent avec ce site selon la Direction.

Il n'empêche que pour nous, cela ne résout pas leur problème de surcharge de travail.

Par ailleurs, la Direction nous a confirmé que le site de la Réole ne déménagera pas du couvent tant qu'un site correct n'aura pas été proposé par la Mairie afin de les reloger, d'autant que le bail est valable jusqu'en 2022.

Paierie Régionale :

Un problème d'odeurs nauséabondes et persistantes dans les locaux annexes de la DRFIP (cafétéria, pensions, Paierie) est signalé par les agents fréquentant ces lieux. La division Budget, Logistique et Immobilier doit passer au plus vite afin de prendre la mesure de ce problème.



Monsieur le Président,

Au mois de décembre 2016, une tentative de suicide par défenestration a eu lieu dans un bureau du 20ème étage de la cité administrative de Bordeaux.

Cet événement grave a fait l'objet d'une première déclaration liminaire lue en séance plénière du 18 janvier 2017.

Une nouvelle déclaration liminaire a également été lue en séance plénière du 15 février 2017 et lors de cette séance les représentants du personnel ont sollicité un CHSCT dédié. Vous n'avez pas accédé à cette demande en proposant un simple groupe de travail qui nous a paru inapproprié à l'importance de l'évènement. Malgré l'insistance des représentants du personnel, le CHSCT a seulement retenu d'inscrire un point « **conduites à tenir en cas d'évènement grave** » à l'ordre du jour de la présente séance. Preuve en est aujourd'hui même, ce point figure parmi une dizaine à l'ordre du jour *(soulignons de plus que nous avons dû demander à ce que ce point soit avancé en début de séance car il avait été prévu par la direction en 8, fin de séance !! c'est dire si le sujet ne paraît pas important pour la direction alors que les représentants du personnel ont insisté pour que chaque directeur des différentes directions assiste à cette séance)*.

Lors de cette dernière séance, vous avez prononcé des paroles niant ouvertement cet événement grave, à savoir : « **ce n'était pas une tentative de suicide** ».

Il semble que vous n'aviez pas, à cette date, mesuré l'importance et l'état psychologique des acteurs de cet événement grave. C'est pourquoi :

- par respect pour cet agent en détresse qui a tenté ce geste désespéré,
- par respect pour les deux agents qui ont donné toute leur énergie pour empêcher leur collègue, déjà bien engagé à l'extérieur, d'accomplir son geste en le retenant et l'extirpant de toutes leurs forces afin de le faire basculer du bon côté de la fenêtre, détériorant même du mobilier et autres, tant l'action était violente,
- enfin, par respect pour tous les collègues du service de cet agent qui, à ce jour, sont toujours dans le questionnement et en attente d'accompagnement psychologique,

l'ensemble des représentants du personnel vous demande, Monsieur le Président, de vous excuser pour ces paroles choquantes et déplacées et d'admettre officiellement cette tentative de suicide suite à laquelle il vous a été demandé **à juste titre** un CHSCT dédié à défaut d'un CHSCT extraordinaire.

Les représentants du personnel Solidaires et CGT du CHSCT 33